

EDUCATION PRIORITAIRE

- évaluation diagnostique en français - CM1/5e -

A - FINALITÉS DE L'ÉVALUATION CM1- 5^E

Cette évaluation diagnostique est proposée aux classes de CM1 et de 5e relevant de l'éducation prioritaire, au début du cycle 3 et au début du cycle 4.

Les données collectées alimenteront un certain nombre de dispositifs :

- programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)
- accompagnement personnalisé (AP) au collège
- activités pédagogiques complémentaires (APC) en primaire
- actions mises en œuvre avec le maître + en primaire

Le diagnostic est mené par le professeur de CM1 et par le professeur de français en 5e. Au collège, la nature transversale des compétences évaluées doit inciter peu à peu les équipes pédagogiques de 5e à nourrir le diagnostic, au sein des disciplines et des enseignements.

B - MODALITÉS DE L'ÉVALUATION

Période du diagnostic

- Au cours du mois de septembre, au fil des séances, au sein des pratiques ordinaires de classe.

Mise en œuvre pratique

- Pas d'évaluation initiale et ponctuelle qui nécessiterait des supports spécifiques.
- Une évaluation filée et progressive, fondée sur les séances et les supports pédagogiques du professeur.
- Le professeur observe ses élèves dans les différentes situations pédagogiques qu'il propose. Il utilise le document diagnostic académique (annexe 1), comme vade-mecum, pour guider son observation au fil de l'eau.
- Peu à peu, pour chaque élève observé, le professeur détermine forces et fragilités dans ces domaines : **langue orale, langue écrite, lecture**. Pour chaque élève, il peut être suffisant de s'en tenir à quelques **forces** et quelques **fragilités** caractéristiques.
- **Les éléments caractéristiques sont recueillis selon un mode classe, ou un mode élève ou directement dans le fichier type excel mis à disposition des professeurs.**
- La fiche élève (annexes 2a CM1 et 2b 5e) permet de noter les observations réalisées, les forces et fragilités relevées.
- La fiche classe (annexes 3a CM1 et 3b 5e) permet de centraliser les observations, afin d'avoir une vue synthétique de la classe et de constituer des groupes de besoins, nécessaires notamment à la mise en œuvre de l'AP en 5e, au début du cycle 4.

Exploitation du recueil classe

- Cycle 2 (école) : transmission au conseil de cycle.
- Cycle 3 (école-collège) : analyse au sein du conseil école-collège, élaboration des PPRE et suivi des acquis des élèves (dynamique du cycle), structuration de l'AP en 6e.
- Cycle 4 (collège) : élaboration des PPRE et suivi des acquis des élèves (finalité du cycle), analyse de la cohorte de 5e par les professeurs principaux : priorités pédagogiques partagées et structuration de l'AP.
- Académie : transmission du fichier type excel au responsable académique de l'éducation prioritaire.

C - UTILITÉ DANS LA PRATIQUE PÉDAGOGIQUE

- offrir aux professeurs de CM1 et de 5e, en un tableau synthétique, des *priorités, fondées, partagées et progressives, en termes de maîtrise de la langue* :
 - chacune des entrées (Comprendre-Ecouter / Comprendre-Lire / Ecrire / Parler) propose en CM1 et en 5e des compétences progressives, présentées au sein de chaque colonne de manière hiérarchisée ;
 - une progression est également explicite entre les compétences observées en CM1 et celles observées en 5e ;
- redonner au diagnostic, qui ne suppose la création d'aucun support spécifique, son sens pédagogique et étymologique premier : *discerner chez chaque élève fragilités mais également forces, réussites ou appétences*. Cet équilibre recherché est nécessaire à la préservation et au renforcement pour chacun(e) de *l'estime de soi, qui conditionne la réussite scolaire et personnelle* ;

- faire de *l'acquisition des compétences*, définies de façon simple comme **une combinaison adaptée à la situation scolaire de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes**, *une priorité première*, que l'on peut secondairement traduire ou non par une notation chiffrée ;
- *en 5e, veiller à la **prévention de l'illettrisme***. Pour les élèves les plus fragiles dans la maîtrise des compétences observées, il est stratégique de procéder à un diagnostic plus approfondi. On sait que dépasser le niveau A2 de maîtrise de la langue représente l'entrée irréversible dans l'autonomie (niveau B) : l'élève qui dépasse le niveau A2 peut être acteur autonome de ses propres progrès en langue et ne verra donc pas ses compétences langagières régresser, à l'âge adulte, après sa période de scolarisation ou de formation. Ce diagnostic approfondi peut être conduit par les professeurs compétents ou spécialisés, au sein des pratiques ordinaires ou des structures présentes au sein du collège (SEGPA ; UPE2A). L'annexe 4 propose, en une page, des indicateurs précis qui faciliteront le diagnostic et la prise en charge des élèves concernés. Ce document est académique.

ANNEXES

1 – Diagnostic académique CM1-5e

2 – Diagnostic pour l'élève

- 2-a fiche de recueil élève en CM1
- 2-b fiche de recueil élève en 5e

3 – Tableau de recueil pour la classe

- 3-a tableau classe en CM1
- 3-b tableau classe en 5e

4 – Niveau A2 maîtrise de la langue